# Annexe à la FICHE PÉDAGOGIQUE A3

# LES PARTENARIATS:

# LE CONSERVATOIRE ET LA PRATIQUE MUSICALE DES AMATEURS

# **Sommaire**

- I- Les enjeux des relations entre conservatoire et pratique musicale des amateurs
- II- Le soutien aux pratiques des amateurs sur le territoire
  - 1- Objectifs des liens à construire
  - 2- Le niveau communal ou intercommunal
  - 3- Le niveau départemental
  - 4- Le niveau régional
- III- La prise en compte des adultes amateurs à l'intérieur du conservatoire
  - 1- Rendre l'accueil des adultes possible
  - 2- Donner des réponses adaptées aux différents profils d'adultes
  - 3- Pratiques peu ou pas représentées dans le tissu social

#### I - Des enjeux

## 1- Fondement de la pratique des amateurs

Avant de formuler quelques réflexions sur la nécessité de consolider les liens entre formation et pratique des amateurs, il peut être utile de s'interroger sur le sens que revêt cette pratique et sur les raisons de lui accorder une importance particulière.

Lorsque l'accès à l'acte artistique est rendu possible, qu'il soit celui de l'écoute ou du jeu, il s'inscrit dans une histoire personnelle et engage peu à peu la personne dans une prise de parole qui lui est propre, fondée sur une attitude critique et créatrice.

Accueillir, encourager et soutenir cette prise de parole, créer les conditions favorables à l'épanouissement de cet acte apparaît comme une nécessité. S'il demeure un acte individuel, il se réalise cependant le plus souvent au sein d'une pratique collective. L'expression artistique de l'ensemble doit donc être en mesure de préserver la part de l'acte artistique de chacun. Ceci implique un apprentissage à le vivre ensemble.

Si, au delà de l'apprentissage, l'accompagnement du trajet du musicien amateur est conçu pour lui fournir des repères et l'aider à se révéler à lui-même, il faut lui accorder la confiance dans sa possibilité à se transformer, sans forcément présupposer son devenir. Cela suppose respect, esprit d'ouverture et générosité. (voir SOP page 7)

#### 2- Relations entre formation et pratique des amateurs

On comprend qu'éveiller le désir des jeunes à devenir des musiciens autonomes soit un des objectifs majeurs de la formation dispensée par les conservatoires. Les conservatoires s'inscrivent dans cette réalité, et ils se sentent de plus en plus concernés par ces pratiques qui constituent un complément et une suite naturelle à la formation qu'ils offrent. Les pratiques *en* amateur, quant à elles, trouvent dans la rencontre des lieux de formation, un soutien et un enrichissement. C'est pourquoi, le partenariat entre conservatoires et structures en charge des pratiques *en* amateur a été proposé comme un axe important de la Charte des enseignements artistiques spécialisés. Plus récemment, cette mission a été inscrite dans la loi du 13 août 2004 et fait partie des critères de classement des conservatoires.

Pour réduire les causes de l'abandon de la pratique au-delà du conservatoire ou *de* la difficulté à s'insérer dans une pratique en amateur, il faut réduire le hiatus entre la pratique proposée dans les conservatoires et celle à l'extérieur : le manque de connaissance de la réalité des pratiques en amateur, la difficulté à repérer ou à concevoir des modalités de pratique correspondant aux aspirations des élèves, une formation qui ne les prépare pas suffisamment à devenir autonomes , leur difficulté à concevoir leur propre projet artistique... Il faut donc que la pratique collective, la création, l'innovation et l'ouverture aux cultures soient au cœur de la formation. (voir SOP page 2)

La prise de conscience est là ; la réflexion commune a souligné et mis en lumière ce qui est dès à présent constructif et a suggéré des solutions pour éviter l'échec personnel ou l'épuisement de l'initiative collective.

Du côté des conservatoires, la première mission est certes l'acquisition de compétences musicales. Grâce à cet important levier qui donne les moyens de l'expression et de la communication, le musicien est assuré de pouvoir tenir sa place dans diverses situations

musicales. Dès le 1° cycle, il développe sa motivation pour la pratique musicale et en acquiert les bases ; puis en 2° cycle et, plus tard en 3° cycle, l'approfondissement de ces bases, l'appropriation de répertoires, l'acquisition d'une aisance et d'une liberté d'expression plus grande, sont constitutifs d'une autonomie qui lui permettra d'assumer la responsabilité de ses choix tout au long de sa pratique en amateur.

Toutefois, les compétences musicales ne sont pas seules en jeu dans la préparation du jeune musicien. Certaines dimensions comportementales sont essentielles : curiosité, motivation, sens de l'investissement dans le groupe et du dialogue autour de la pratique,... Ainsi, apprendre à connaître et à s'insérer dans son environnement en assumant ses règles de vie (la dimension « citoyenne », les tâches d'organisation, une régie de plateau, les statuts d'une association...) est une composante importante de la réussite de tout projet.

Il faut donc résolument conforter la manière dont le conservatoire prépare l'élève, accompagne son départ et le conduit jusqu'à l'insertion dans une pratique identifiée.

Du côté des pratiques des amateurs, l'offre existe, souvent depuis de nombreuses années, qu'elle soit structurée et visible ou qu'elle soit le fait de groupes informels plus ou moins repérés. Le conservatoire peut aussi susciter des formes et des esthétiques plus rares ou absentes du territoire. L'ensemble de cette offre est susceptible de répondre à la demande des jeunes et des adultes.

Une demande de soutien et de partenariat avec les lieux de formation est souvent exprimée. Les besoins sont nombreux que ce soit en terme de logistique, de rencontres, d'encadrement individuel ou collectif de projets communs.

Permettre la jonction entre la dimension de formation et celle de la pratique en amateur constitue donc un enjeu majeur dans l'intérêt de tous.

## II - Le soutien aux pratiques des amateurs sur le territoire

- **1- Objectifs des liens à construire** avec les pratiques des amateurs telles qu'elles existent sur le territoire concerné :
- □ Faciliter la poursuite de la pratique à l'issue de la formation,
- □ Mieux faire connaître l'offre de formation en direction des amateurs,
- □ Accueillir et soutenir la pratique des amateurs sur le plan matériel, pédagogique et artistique,
- Contribuer à enrichir le terrain notamment en suscitant des pratiques qui n'existent pas ou sont faiblement représentées.
- □ Faciliter la connaissance et les liens entre les pratiques des lieux de formation et celles des lieux de pratiques extérieures dans des projets partagés,

Certaines actions constituent un service de proximité. A ce titre, toutes les catégories de conservatoires classés sont concernées. D'autres actions concernent plus particulièrement le niveau départemental ou régional. Elles seront mises en place au moins par les conservatoires qui ont un rayonnement correspondant à ces catégories de classement, sans exclure une prise de responsabilité d'autres établissements volontaires.

L'implication des conservatoires est donc attendue a minima.

2-	Au	niveau	commu	nal ou	intercor	nmunal,	en	relation	avec	le	service	culturel	de	la
cor	nm	une ou	du group	emen	t de comi	nunes, a	vec	les asso	ciatio	ns	le cas é	chéant, <sub>l</sub>	oour	:

- Participer au recensement des pratiques existantes et à la mise à disposition du public de la collectivité, des informations sur ces pratiques,
- □ Renseigner les musiciens isolés à la recherche d'un ensemble ou groupe,
- □ Etablir des collaborations avec les associations en charge de pratiques en amateur, par exemple pour :
  - Organiser des forums de la pratique en amateur,
  - Monter des projets en commun
- □ Mettre en place des ensembles à la taille des possibilités de la commune ou du groupement,
- □ Accueillir suivant la demande et les besoins, mettre à disposition des ressources telles
- que des locaux adaptés notamment aux musiques amplifiées, documentation, aide pédagogique ponctuelle ou pérenne,
- □ Faire les liens nécessaires avec les structures culturelles de diffusion (voir fiche correspondante )
- □ Si la réflexion sur la formation est partagée, établir des conventions permettant d'inclure des élèves dans les pratiques en amateur, au titre du cursus suivi dans le conservatoire ...
- **3- Au niveau départemental**, en relation avec le service culturel du conseil général, une ADDM le cas échéant, les fédérations ou associations, et dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, pour :
- établir des partenariats avec des associations actives vis-à-vis des musiciens amateurs d'un département
- être force de proposition pour mettre en place des ensembles vocaux et/ou instrumentaux en veillant à ne pas faire concurrence aux ensembles existants :
  - travail par session sur des projets particuliers (thématique spécifique, événement, résidence),
  - domaine esthétique ou type d'ensemble non présent sur le territoire de référence,
- □ recenser les besoins en formation en direction des pratiques existantes notamment concernant celle des chefs d'ensembles instrumentaux et vocaux,
- mettre en place des résidences d'artistes ouvertes à l'ensemble des musiciens amateurs
- proposer des rencontres d'ensembles sur des thématiques établies en concertation.
- **4- Au niveau régional** en relation avec le service culturel du conseil régional, une ARDM le cas échéant, et les fédérations ou associations de pratique en amateur pour :
- participer à des actions de formation en direction des pratiques existantes et en priorité celles des chefs : interventions dans les ensembles (vocaux et instrumentaux), encadrement de pupitres, formation à des répertoires spécifiques.
- relayer le niveau départemental, le cas échéant, sur la mise en place de rencontres, sur des projets d'ensembles, sur des propositions de résidences (en fonction de l'ampleur de l'action, du public concerné, des forces départementales...).

# III - La prise en compte des adultes amateurs dans la formation donnée par le conservatoire

#### 1- Rendre l'accueil des adultes possible,

L'accueil des adultes à l'intérieur du conservatoire suppose que l'établissement :

□ le prévoit dans son règlement intérieur et des études

offre des conditions adaptées en terme d'horaires, de mode de constitution des groupes, d'adaptation des contenus au projet présenté.

## 2- Donner des réponses adaptées aux différents profils d'adultes

Plusieurs accès peuvent être mis en place par les conservatoires suivant le cas :

- a- Adultes débutants en instrument ou en chant et voulant constituer les bases d'une pratique personnelle : un cycle unique adapté peut être proposé, sur projet et contrat de formation.
  - Outre les amateurs qui réalisent un désir personnel, ce cas est représenté notamment par les professionnels de l'enseignement général, des sciences et des techniques, des sciences humaines, des arts, de la santé qui cherchent une formation complémentaire à leur métier.
- **b-** Adolescents ou adultes ayant commencé l'apprentissage d'un instrument ou du chant, en autodidacte ou dans un autre contexte et **souhaitant une formation complète**: une intégration en 2° ou en 3° cycle, suivant les acquis, peut être proposé sur projet et contrat de formation. Un rattrapage de certains fondamentaux peut s'avérer nécessaire.
- c- Adolescents ou adultes poursuivant un projet spécifique, en lien éventuel avec une pratique en amateur : l'enseignement modulaire du 2° et du 3° cycle peut être adapté à ce besoin. Le suivi d'un ou de plusieurs modules, quelqu' en soit la durée, implique un contrat définissant un projet, les modalités du bilan en cours de formation et celles de l'évaluation à la fin de la formation.
- d- Adolescents ou adultes ayant une démarche ponctuelle justifiée par un projet en amateur, et dont l'accompagnement peut faire l'objet d'une contractualisation sur le mode d'intervention et sur la durée.

Les contenus de formation proposés dans les différents cycles ainsi que l'ensemble des ateliers collectifs, toutes esthétiques confondues, constituent l'offre susceptible d'accompagner la pratique des amateurs de manière intensive ou de manière moins soutenue suivant les possibilités de chacun.

#### 3- Pratiques peu ou pas représentées dans le tissu social

Il convient pour conclure d'examiner la situation des pratiques peu ou pas représentées dans le tissu de la vie associative des amateurs. Le conservatoire peut se saisir de cette situation et proposer la formation d'un certain type d'ensembles susceptibles, à terme, de prendre leur autonomie.

A titre d'exemple, on peut citer :

- ensembles à cordes,
- ensembles permettant la promotion d'instruments rares ou d'esthétiques connaissant une difficulté à se développer.
- □ l'aide à la constitution ou à l'accueil de groupes dans le domaine du jazz, de la chanson, des musiques actuelles amplifiées, des musiques anciennes, des musiques traditionnelles....